

Accompagnement et soins palliatifs
Université de Cergy-pontoise

LA MÉDIATION PAR L'ANIMAL AU SEIN D'UNE USP

Chloé Peïs
Educatrice spécialisée assistée par l'animal



Estimable
Education spécialisée & médiation par l'animal

PLAN

Qui suis-je ?

Mes partenaires animaliers

Des partenaires de vie et de travail

Qu'est ce que la Médiation par l'Animal (MA) ?

Activité associant l'animal

Ce que je fais

Pourquoi Introduire la MA en USP ?

Introduire la MA dans un hôpital juridiquement

Une séance à l'USP de l'hôpital R. DUBOS

Les bienfaits observés à l'USP de l'hôpital R. DUBOS

Remarques concernant les séances à l'USP de l'hôpital R. DUBOS

La question de l'hygiène

Suggestion de Protocole

La question de la bonne pratique

QUI SUIS-JE ?

**Educatrice spécialisée depuis 2007
Diplômée en Zoothérapie en 2010**

**Expérience professionnelle en France et à l'étranger
Spécialisation en Déficience intellectuelle et gestion de projets internationaux**

Actuellement :

Travailleuse autonome sous EStiMAble Education Spécialisée & Médiation par l'Animal

Formatrice et Responsable pédagogique à l'EFIMA

Educatrice spécialisée remplaçante au sein de l'APOGEI 94

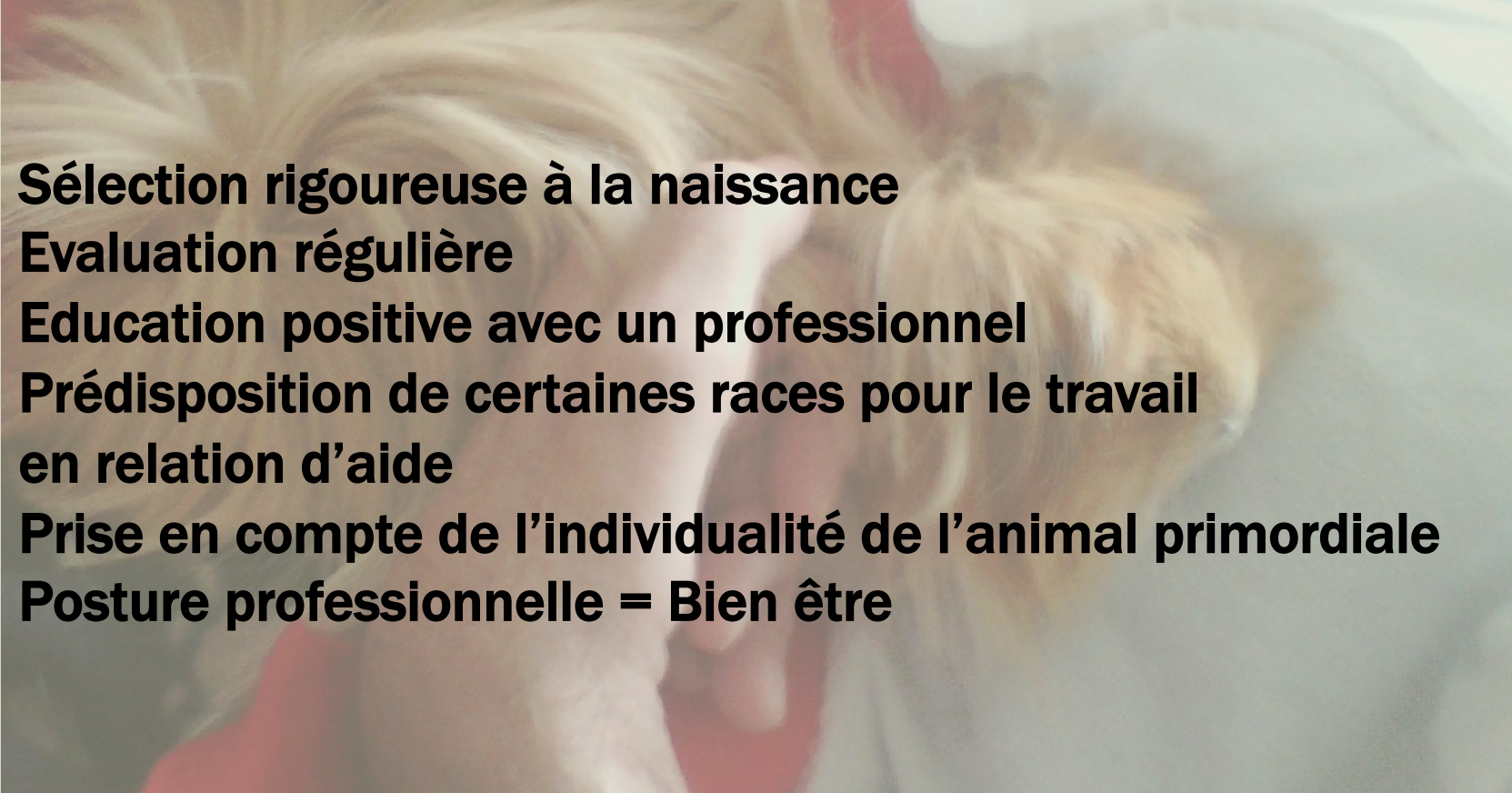
MES PARTENAIRES ANIMALIERS



Chat et tortue en éducation



DES PARTENAIRES DE VIE, DES PARTENAIRES DE TRAVAIL



Sélection rigoureuse à la naissance

Evaluation régulière


Education positive avec un professionnel

**Prédisposition de certaines races pour le travail
en relation d'aide**

Prise en compte de l'individualité de l'animal primordiale

Posture professionnelle = Bien être

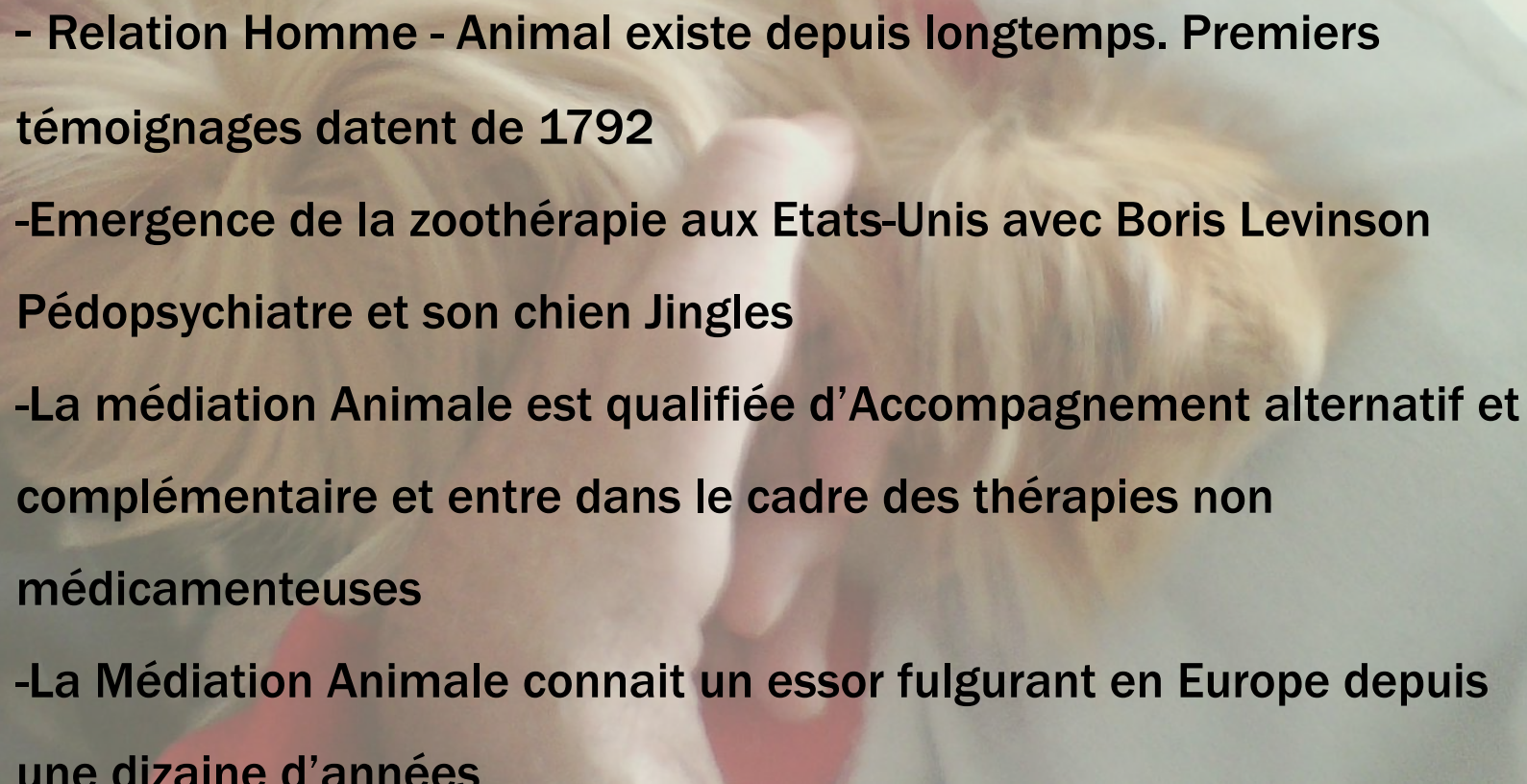
QU'EST-CE QUE LA MA ?



C'est « la recherche des interactions positives issues de la mise en relation intentionnelle homme/animal afin de maintenir ou d'améliorer un état de bien-être physique, mental, social »

Georges-Henri Areinstein et Jean Lessard

QU'EST CE QUE LA MA ? (FIN)

- 
- Relation Homme - Animal existe depuis longtemps. Premiers témoignages datent de 1792
 - Emergence de la zoothérapie aux Etats-Unis avec Boris Levinson Pédopsychiatre et son chien Jingles
 - La médiation Animale est qualifiée d'Accompagnement alternatif et complémentaire et entre dans le cadre des thérapies non médicamenteuses
 - La Médiation Animale connaît un essor fulgurant en Europe depuis une dizaine d'années

ACTIVITÉ ASSOCIANT L'ANIMAL

La Médiation Animale regroupe différents intervenants aux statuts, objectifs et compétences différents

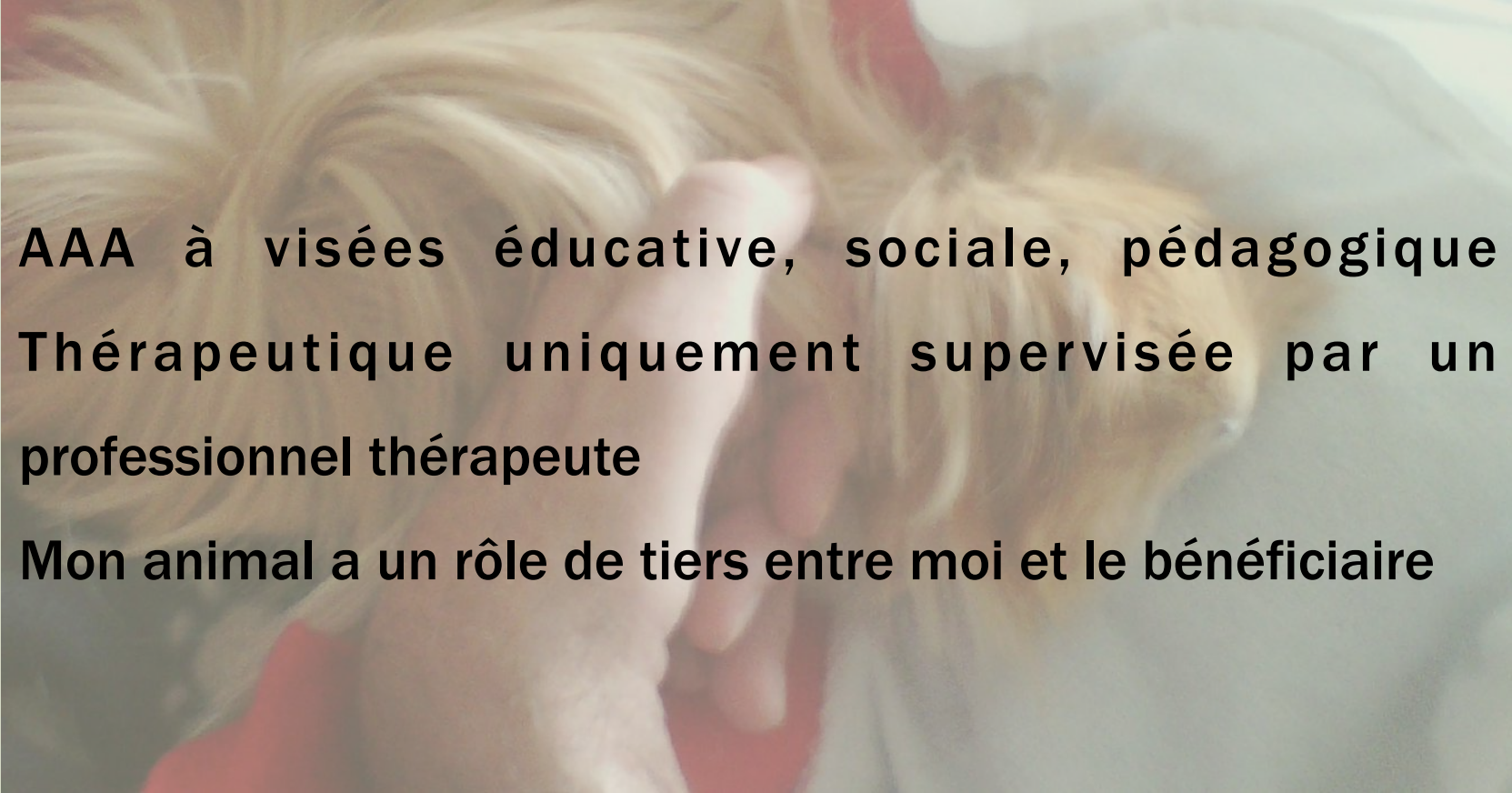
-IMA, zoothérapeute, ES assistée par l'animal

-Activités Associant l'Animal à visée d'Animation

ex : chien visiteur

-Activités Associant l'Animal à visée Educative, sociale, thérapeutique, pédagogique

CE QUE JE FAIS



**AAA à visées éducative, sociale, pédagogique
Thérapeutique uniquement supervisée par un
professionnel thérapeute
Mon animal a un rôle de tiers entre moi et le bénéficiaire**

POURQUOI INTRODUIRE LA MA EN USP ?

-Etudes ont montré bénéfices apportés par la présence animale auprès de patients fragilisés mais ceux de la TAA à long terme ne sont pas toujours évalués.

Maurer M, Delfour F, Adrien JL. Analyse de dix recherches sur la thérapie assistée par l'animal ; quelle méthodologie pour quels effets ? Journal de réadaptation médicale 2008; 28: 153-159

-« La compagnie de l'animal permet de maintenir le contact à la réalité : amélioration de la mémoire, des capacités d'attention, de concentration, de discernement, de développement de l'expression verbale et non verbale »

VUILLEMENOT J-L - La personne âgée et son animal : pour le maintien du lien - Ramonville Saint-Agne : Editions érès, 1997, p.49-50

-Méta-analyse de Nimer et Lundahl (2007) a examiné 49 analyses dans le domaine, indique des effets importants sur les conditions médicales (hypertension, cholestérol), troubles du comportement et bien être

Arenstein G-H & Lessard J. La zoothérapie Nouvelles avancées. Option santé Edition 2010 p.85-110

POURQUOI INTRODUIRE LA MA EN USP ? (FIN)

-Au Canada, une majorité d'établissements hospitaliers autorise la visite des chiens auprès des patients hospitalisés hors secteur de soins aigus (chiens éduqués ou chiens de la famille)

-Aux USA The Tallahassee Memorial Animal Therapy Program depuis 2005. L'ajout de cet accompagnement a : procuré du bien être psychique, motivé, diverti, réhabilité, apaisé la douleur, ...



INTRODUIRE LA MA DANS UN HÔPITAL JURIDIQUEMENT

- Article 47 du décret n°74-27 du 14 janvier 1974 relatif aux règles de fonctionnement des centres hospitaliers interdisait la présence des animaux dans l'enceinte des structures hospitalières. Cet article a été abrogé par le décret n° 2003-462 du 21 mai 2003 mais la présence des animaux n'est plus évoquée.
- Circulaire n° 40 du 16 juillet 1984 fait une exception pour les chiens guides d'aveugles.
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 concernant la citoyenneté des personnes handicapées reconnaît la présence de l'animal éduqué auprès d'elles, et leur accessibilité dans les lieux publics en compagnie de leur animal d'assistance.
- Article R1112-48 du code de la santé publique interdit la présence des animaux domestiques dans l'enceinte de l'hôpital, à l'exception des chiens guides d'aveugles dans les halls d'accueil et les salles d'attente

UNE SÉANCE À L'USP DE L'HÔPITAL R. DUBOS

-Détente du chien

-Echange avec l'équipe : disponibilité et indications

-Chambre à chambre

Itchy sans laisse aux pieds

« Est-ce que je peux vous présenter « quelqu'un »? »

Selon la relation qui s'instaure : lit, rongeur, balle, brosse

5 à 30 minutes

-Retour en réunion d'équipe et compte-rendu

-Détente du chien



LES BIENFAITS OBSERVÉS À L'USP DE L'HÔPITAL R. DUBOS

Mars à Septembre 2016 : 10 séances

Détente et apaisement

Mise en mouvements

Rôle de tiers entre les familles et les enfants visiteurs

Délie la parole

Importance de la transmission avec l'équipe

Bénéfice collatéral

REMARQUES CONCERNANT LES SÉANCES À L'USP DE L'HÔPITAL R. DUBOS



Refus se transforme en accord
Impressions parfois trompeuses

LA QUESTION DE L'HYGIÈNE

**Au niveau de l'animal,
éviter les risques de zoonose**

Vaccins à jour et complets (chat & chien)

Certificats de bonne santé fait par le vétérinaire (tous)

Traitements antiparasitaires externes et internes (chat, chien)

Brossage avant la séance (tous)

Shampoing sec si nécessaire (chien)

Pattes essuyées avant d'entrer dans le bâtiment (chien)

Transport dans une boite propre

LA QUESTION DE L'HYGIÈNE (FIN)

Avant-Pendant-Fin

Collier spécifique au travail

Drap de l'hôpital + alèse + couverture/panier propres

Balle spécifique à l'USP

Brosses propres

Nettoyage des mains et avant bras au gel hydroalcoolique

Drap au lavage



SUGGESTION DE PROTOCOLE

- Limiter l'accès des animaux conformément à la réglementation ou identifier les zones interdites
- Accepter des animaux de compagnie en bonne santé, éduqués, vaccinés, régulièrement suivis par un vétérinaire
- Sélectionner l'animal selon des critères précis, formé pour les interventions assistées, en présence d'un accompagnateur formé aux méthodes, afin de limiter aussi le risque de morsures
- Brosser l'animal avant les interventions afin de limiter le risque de transmission de pathogènes
- Réserver une zone pour l'alimentation et les déjections

SUGGESTION DE PROTOCOLE (FIN)

- Ecrire un protocole d'entretien des locaux
- Accompagner toujours l'animal, il ne doit jamais être laissé seul avec un patient ou un résident
- Identifier les personnes autorisées à être en contact avec l'animal
- Informier et former le personnel au risque de zoonose
- Hygiène des mains devra être réalisée avant et après contact avec l'animal par toutes les personnes qui côtoient l'animal (patient ou résident, accompagnateur, personnel médical ou paramédical)
- Réaliser un planning des visites, le conserver

Dr Annie TREYVE CCLIN Sud-Est annie.treyve@chu-lyon.fr

Les animaux de compagnie dans les établissements de santé et médicosociaux


Alinb & AS Mise au point

LA QUESTION DE LA BONNE PRATIQUE

Charte des bonnes pratiques en Médiation Animale

- Livre blanc de l'International Association Human Animal Interaction Organisation
- Charte française qui date de 2010 et élaborée par le Groupe d'Etude et de Recherche sur la Médiation Animale
- Animaux sélectionnés en fonction de la nature des prestations attendues
- Programme mené par un intervenant qualifié
- Inscription de l'intervenant en MA dans une démarche éthique dans la relation d'aide et dans la relation à l'animal
- Intervenant garant du choix de son/ses partenaires animaliers, de leur éducation, du suivi sanitaire et de leur bien être
- Assurance professionnelle couvrant les dommages des animaux

RÉSEAU



Licorne & Phénix : Rencontres

<http://www.licorne-et-phenix.org/>

Association A & P Sommer : Appel à projet

<http://www.fondation-apsommer.org/>

CONTACT



Chloé Peis

**Educatrice spécialisée
&
Intervenante en Médiation par l'Animal
diplômée**

**06 42 36 17 30
chloe.peis@gmail.com**

Merci pour votre écoute

